

Le vendredi 24 novembre 2006

Québec - Les maires qui tirent personnellement des bénéfices du développement éolien ont l'obligation de divulguer leurs intérêts aux membres de leur conseil municipal, selon la ministre des Affaires municipales, Nathalie Normandeau.

24 novembre 2006

La ministre Normandeau a dit examiner la situation soulevée par Radio-Canada voulant qu'au moins trois maires du Bas-Saint-Laurent qui sont favorables à des projets éoliens sur leur territoire, ont eux-mêmes accepté de recevoir des éoliennes sur leurs terres contre rétribution. Ce sont les maires Jacques Couillard (Baie-des-Sables), Sylvain Dupont (Les Hauteurs) et Roger Bernier (Saint-Léandre). Tous trois nient se trouver en situation de conflit d'intérêts.

Un de leurs collègues qui se retrouve dans la même situation, le maire de Saint-Ulric, Serge Gendron, a fait savoir qu'il se retirait du dossier du développement éolien et qu'il confiait cette responsabilité municipale au conseiller Marius Lavoie dans le but d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts. Un autre, le maire de Saint-Arsène, Gaétan Michaud, a lui aussi décidé de prendre ses distances en déclarant qu'il s'abstiendra de voter sur tout projet éolien dans sa municipalité.

Le maire d'Amqui, Gaétan Ruest, a confié à Radio-Canada que « la conscience de certains maires est devenue très élastique. » **Québec Municipal**

Lac-Etchemin - La MRC réglemente le développement éolien 24 novembre 2006

Après bien des hésitations, la MRC des Etchemins a adopté récemment son règlement de contrôle intérimaire pour d'encadrer le développement éolien sur son territoire.

Seule la municipalité de St-Cyprien a décidé de s'exclure de ce règlement. Elle réclamait que soit diminuée la distance prévue de 2,5 kilomètres pour implanter des éoliennes autour du périmètre urbain.

Pour sa part, le maire de Saint-Luc, René Leclerc, s'est rallié à la décision du Conseil après avoir favorisé l'implantation d'éoliennes seulement sur les terrains privés. **Québec Municipal**

Encore de l'argent pour Chemin de fer Baie-des-Chaleurs

Le gouvernement du Québec injecte 350 mille dollars de plus dans le chemin de fer de la région.

L'argent servira à entretenir le tronçon exploité par Chemin de fer Baie-des-Chaleurs entre Matapédia et Chandler, dans le but de maintenir le passage du train Via Rail vers Gaspé.

De plus, des travaux urgents pourraient être réalisés pour assurer une exploitation sécuritaire du réseau.

La subvention, annoncée par la ministre déléguée aux Transports, Julie Boulet, provient du Programme d'aide transitoire aux infrastructures de transport ferroviaire. Ce

programme temporaire a été créé en attente de la concrétisation de l'entente de principe conclue avec le gouvernement fédéral en avril 2005 pour le financement des travaux d'infrastructures de transport ferroviaires pour une période de 5 ans.

Les 350 mille dollars s'ajoutent au 600 mille dollars accordés sur une base annuelle à Chemin de fer Baie-des-Chaleurs pour le maintien du service de transport ferroviaire dans la région.

D'ici deux ans, le gouvernement provincial débloquera deux millions de dollars pour les chemins de fer d'intérêt local du réseau ferroviaire secondaire. **CIEUFM**

2 000 entreprises sondées

Emploi-Québec lance une vaste opération sur les besoins du marché du travail.

Une enquête sera réalisée auprès de deux mille entreprises gaspésiennes de 5 employés et plus afin de connaître leurs besoins actuels et futurs.

Cette étude sera produite aux cours des prochaines semaines par le biais d'entrevues téléphoniques d'une trentaine de minutes.

Dans les prochains jours, les entreprises recevront une lettre explicative et une copie du questionnaire. L'enquête s'intéressera principalement au profil et aux tendances de l'emploi, aux difficultés de recrutement, aux intentions d'embauche et de mise à pied, aux intentions de formation et à la gestion des ressources humaines.

François Bédard, économiste chez Emploi-Québec, affirme que le marché du travail a beaucoup évolué aux cours des dernières années. Il explique que le vieillissement de la population est un facteur important de ce remodelage.

Les résultats de cette enquête seront connus vers la fin du mois de mars 2007. Emploi-Québec consacre annuellement 20 millions de dollars au développement de la main d'oeuvre et de l'emploi en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. **CIEUFM**

Forum des pêches Création de trois chantiers de travail

Mise à jour le samedi 25 novembre 2006, 17 h 48

Le ministre québécois de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Yvon Vallières, et le ministre canadien des Pêches et des Océans, Loyola Hearn, sont satisfaits des discussions qui ont eu lieu vendredi, à Québec, dans le cadre du Forum québécois des partenaires des pêches.

Cette rencontre des représentants de l'industrie des pêches portait sur la viabilité économique de ce secteur d'activité d'importance pour les régions maritimes du Québec. Avec la mondialisation des marchés, l'industrie québécoise de la pêche doit prendre des mesures pour survivre à la concurrence étrangère et sauver des milliers d'emplois.

de recherche pour la conservation de la ressource;

- projets pour le secteur de la transformation: accroître la productivité des usines, maximiser la valeur et l'utilisation de la ressource, améliorer la qualité des produits marins, réduire les coûts d'exploitation des entreprises;
- projets pour le secteur de la commercialisation: améliorer la qualité des produits marins, développer une stratégie de promotion et d'identification des produits, développer le marché asiatique et la diversification des marchés d'exportation.

Les participants au Forum ont convenu d'élaborer des solutions pour que la saison de pêche 2007 soit plus rentable pour les pêcheurs.

Les sous-ministres des deux ministères vont créer les chantiers avec leurs partenaires. Un rapport final sera présenté le 31 mars 2007.

« Je suis particulièrement fier de cette rencontre qui a donné lieu à des échanges de vue constructifs », affirme le ministre Vallières, qui coprésidait le Forum avec le ministre Hearn.

« Je crois que les gouvernements et les intervenants peuvent et doivent travailler ensemble à l'établissement d'une vision commune pour assurer la viabilité de l'industrie », dit pour sa part Loyola Hearn.

Le Forum n'a toutefois pas atteint ses objectifs de concertation. Les propriétaires d'usines de transformation, membres de l'Association des industriels des pêches du Québec (AQUIP) ont boycotté l'événement, tandis que des groupes de pêcheurs se sentent toujours incompris.

« Nous sommes très déçus de l'attitude du fédéral qui jusqu'à maintenant est très fermé aux demandes de notre organisation », soutient Gabrielle Landry, de la Fédération des pêcheurs semi-hauturiers du Québec. **Radio-Canada**

Développement éolien

La CRE contre l'idée d'un moratoire

Mise à jour le vendredi 24 novembre 2006, 16 h 30

La Conférence régionale des élus (CRE) de la Gaspésie et des Îles rejette catégoriquement l'idée d'imposer un moratoire sur l'implantation de parcs éoliens dans la région.

Selon le président de la CRE, Bertrand Berger, le temps d'arrêt demandé par des groupes d'opposants compromettrait grandement l'avenir des usines implantées à Gaspé et dans la région de Matane.

De plus, dans une résolution qui sera expédiée au gouvernement du Québec, la CRE demande que l'obligation de contenu régional fasse partie du prochain appel d'offres.

La Conférence souhaite également que le Collège de la Gaspésie et des Îles soit reconnu comme centre de transfert technologique en développement éolien. **Radio-Canada**

D'autres élus entre l'arbre et l'écorce

Ian Bussières
Collaboration spéciale

THETFORD MINES — Comme dans le Bas-Saint-Laurent, quelques maires de la MRC de L'Amiante ont le doigt entre l'arbre et l'écorce relativement aux projets éoliens qui se préparent dans leurs municipalités.

Marcel Roy, ex-préfet de la MRC de L'Amiante et ex-maire de Sacré-Cœur-de-Jésus, agit maintenant comme agent pour la société TransCanada, qui projette d'installer plus de 150 éoliennes à Sacré-Cœur-de-Jésus, Saint-Pierre-de-Broughton, Saint-Frédéric et Saint-Séverin.

« En compagnie de deux autres personnes, je m'occupe de faire signer les propriétaires pour qu'ils acceptent d'avoir des éoliennes sur leurs terres et ça va très bien ! Jusqu'à maintenant, nous avons 50% des propriétaires en accord et nous ne les avons pas tous rencontrés. Des que nous aurons atteint le 60%, TransCanada pourra déposer son projet à Hydro-Québec », explique Marcel Roy. Ce dernier, son épouse et son fils, l'actuel maire de Sacré-Cœur-de-Jésus, Guy Roy possèdent tous des terres sur le périmètre visé par le projet de TransCanada. « Nous ne sommes pas pour autant en conflit d'intérêts. Ce projet est une

bonne chose pour la municipalité puisqu'il amènera des redevances qui seront bénéfiques pour tout le monde ! » poursuit Marcel Roy.

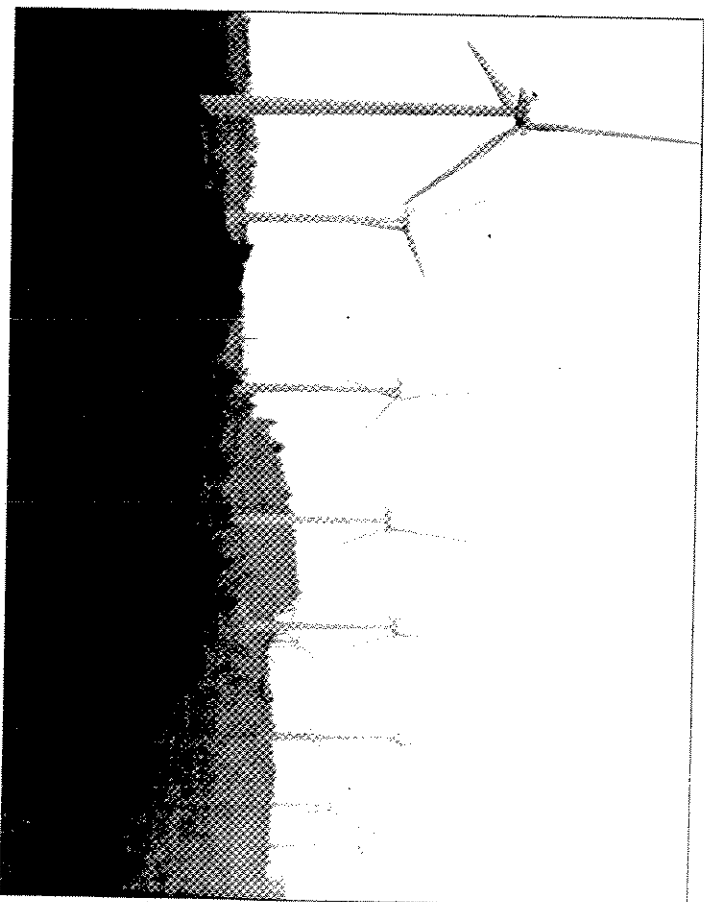
ENTENTE

Même scénario du côté de Saint-Fortunat, où la moitié des 500 acres de terres du maire Réjean Fortier sont visés par un projet éolien piloté par la société SkyPower. « La municipalité s'est entendue verbalement avec le promoteur, mais certains citoyens n'avaient pas confiance en cette entente, croyant que des élus pourraient être plus

L'ex-maire de Sacré-Cœur-de-Jésus agit comme agent pour la société TransCanada

avantagés. Nous avons donc mis le dossier entre les mains de l'U.P.A., qui négociera un contrat-type au nom des agriculteurs », explique le maire Fortier.

SkyPower prévoit installer une quarantaine d'éoliennes dans cette municipalité de 324 habitants et une vingtaine dans la municipalité voisine de Saint-Julien. « L'entente que nous avons négociée amènera de 75 000 \$ à 100 000 \$ par an à la municipalité pendant 25 ans, le tout indexé au coût de la vie, se rajoutait M. Por-



Neuf des 19 municipalités de la MRC de L'Amiante sont visées par des projets éoliens de TransCanada, de SkyPower ou de 3CL. — PHOTOGRAPHE LE SOLEIL

tier. Nous n'avons pas le droit d'utiliser ces sommes pour baisser les taxes, mais on peut par contre les empêcher de monter ! De plus, la compagnie fera des dons à certains organismes sans

but lucratif du milieu en se basant sur la quantité d'énergie produite », poursuit-il.

Au total, 9 des 19 municipalités de la MRC de L'Amiante sont visées par des projets éoliens de Trans-

Canada, de SkyPower ou de 3CL. Les maires devraient se prononcer à la fin du mois de janvier à savoir s'ils adoptent un règlement de contrôle intermédiaire sur l'installation d'éoliennes.

Saint-Arsène: le maire agit dans les règles de l'art, selon le préfet

Marc Larouache
Collaboration spéciale

devrait accueillir 38 des 114 éoliennes prévues au projet Terravents.

Il n'a pas été possible de joindre le maire Michaud hier, mais autant du côté de SkyPower que de celui du préfet de la MRC de Rivière-du-Loup, Michel Lagacé, on estime que tout est fait dans les règles de l'art.

«La situation est connue depuis toujours et M. Michaud agit en conséquence», affirme le porte-

parole de SkyPower, Jean-Pierre Dion. «Lorsque des discussions ont lieu à ce sujet à la MRC, M. Michaud se retire toujours. Il est remplacé par un conseiller, lorsqu'il y en a un de disponible. Sinon, le siège demeure vacant», précise le préfet, Michel Lagacé.

«Le maire Michaud a fait état de cette possibilité de conflit d'intérêts dès le départ et se retire toujours lors de la tenue d'un vote

concernant cette question à la municipalité», renchérit le directeur général, François Michaud, ajoutant que le maire s'est aussi retiré lorsque la municipalité a entériné la possibilité d'accueillir 45 éoliennes plutôt que 38, ceci afin de pallier le retrait des 20 qui causaient problème à Cacouna.

Le conseiller Raymond Caillouette aura lui aussi une éolienne sur ses terres. Lui non plus ne prend pas

part au vote. «Je n'ai pas le choix, sinon je pourrais perdre mon poste de conseiller pour cinq ans. J'aurai une seule éolienne sur mes terres, mais dans la phase trois, dit-il. C'est réservé depuis 2003.»

Les contrats de SkyPower sont d'une durée de 20 ans. En moyenne, les propriétaires terriens recevront 2500\$ par année pour chaque éolienne. Pour une éolienne, cela représente 50 000\$ à terme.

La moitié du parc de Northland Power refusée

Carl Thériault
Collaboration spéciale

RIMOUSKI — Coup de tonnerre dans l'industrie éolienne au Québec. La Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) vient de refuser, dans une «orientation préliminaire», la moitié des 72 éoliennes du parc de Northland Power à Saint-Ulric et à Saint-Léandre, près de Matane.

La CPTAQ invoque le fait que ces éoliennes se retrouvent au

centre de terres cultivées, dans des boisés d'érable ou dans des champs en bordure de boisés d'érable.

«Nous sommes surpris parce que cette orientation est sans précédent pour les parcs éoliens. Mais c'est une orientation préliminaire qui laisse de la place à des commentaires. Nous allons relaire une stratégie pour chacune des 38 éoliennes refusées. Nous avons déjà déplacé 15 éoliennes à la suite des demandes de la communauté et d'intervenants. Mais nous sommes déter-

minés à régler cette situation rapidement. Notre échéancier de décembre 2007 tient toujours», a exprimé Isabelle Blouin-Gagné, gérante des communications et des relations publiques de Northland Power, qui a le projet de 270 millions\$ et de 100 MW.

Des observations peuvent être présentées à la CPTAQ à l'intérieur d'un délai de 30 jours.

«Nous avons toujours été pour que les éoliennes s'établissent sur des sites agricoles de moindre impact. Nous allons analyser ces jours-ci si nous allons faire

une intervention auprès de la CPTAQ», a commenté Jean-Clair de Parenteau, porte-parole de la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent.

Le maire de Saint-Léandre, Roger Bernier, affirme être surpris de cette orientation. «À Baie-des-Sables, il y a des éoliennes sur le bord des champs et les producteurs ont amélioré leurs terres. C'est la première fois que la CPTAQ bloque un projet éolien de cette façon. À Saint-Léandre, c'est le conseil municipal qui décidera s'il agira auprès de la Commission. Moi,

comme j'ai signé pour avoir des éoliennes sur mes terres, je me retire du dossier.»

Northland Power avait aussi esquivé des critiques de la part du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), qui demandait au promoteur de s'assurer, avec les exploitants agricoles, que les installations du parc éolien projeté ne nuisent pas aux activités agricoles sur les terres adjacentes aux éoliennes et que les citoyens puissent se prononcer sur les emplacements des éoliennes.

Le bulletin, revu et corrigé

« Une occasion

Le Soleil vendredi 24 novembre 20

L'attrait du vent

Brigitte Breton

bbreton@lesoleil.com



début des délibérations, s'abstenir de participer à celles-ci, de voter ou de tenter d'influencer le vote.

Cette obligation peut, et doit être rompue, autant par les maires d'une grande ville que ceux d'une toute petite municipalité.

Cela ne veut pas dire qu'aucun maire et qu'aucun conseiller municipal ne pourra permettre à un promoteur d'installer des éoliennes sur son terrain et de percevoir des redevances. Mais bien que les élus n'aient pas profité de leur place au conseil pour négocier avec des entreprises des contrats qui leur rapporteraient.

Évidemment, les Sky Power, Northland Power et TransCanada n'ont pas à contourner les

Les intérêts de la communauté doivent primer sur les intérêts personnels des élus

terres des maires et des conseillers lorsqu'ils déterminent le tracé de leurs parcs éoliens. Dans les milieux ruraux, bien des gens ont de grandes propriétés terriennes, dont des membres du conseil municipal.

Les élus doivent cependant être bien conscients que des entreprises peuvent tenter de les appâter personnellement pour faciliter leur entrée et leur acceptation sur tout un territoire.

Bien sûr, il faut avoir en tête que dans une petite municipalité, il n'y a pas une batterie de personnel pour discuter avec les promoteurs. Les élus, qui s'occupent des affaires de la municipalité tout en gagnant leur vie à d'autres fonctions, sont les principaux interlocuteurs. Ils ne doivent cependant pas être dupes et se placer en conflit d'intérêts.

Il est légitime et heureux que des élus cherchent à diversifier l'économie locale et à trouver des revenus supplémentaires pour leur patelin. L'intérêt de la communauté, et non leur intérêt personnel, doit cependant toujours les guider. Sinon, ils trahissent leurs concitoyens et provoquent la tempête.

Le ministère des Affaires municipales procédera à des vérifications auprès des maires attirés par les revenus provenant des éoliennes. La démarche est nécessaire. Le développement de cette industrie doit se faire dans les règles de l'art, et non dans l'anarchie.

Des élus de municipalités du Bas-Saint-Laurent et de l'Amalante se seraient placés en conflit d'intérêts en profitant personnellement de l'installation d'éoliennes sur leurs terres, sans en avoir avisé le conseil municipal. Si tel est le cas, Québec doit les ramener à l'ordre et rappeler aux autres maires qu'ils doivent veiller aux intérêts de leur municipalité et non chercher à remplir leur porte-monnaie.

L'industrie éolienne est en croissance. Pour certains, elle est même apparue comme la planche de salut pour des régions frappées par l'exode des jeunes et le chômage. Elle ne fait toutefois pas l'unanimité. Certains réalisent déjà que la manne escomptée n'est pas celle prévue. Que l'industrie éolienne peut aussi devenir un frein pour l'industrie touristique et diminuer la qualité de vie des habitants si des tours poussent n'importe où.

Il est donc essentiel qu'avant d'implanter un parc éolien sur un territoire, les intérêts de tous les citoyens puissent s'exprimer et que la décision d'une communauté de l'accueillir ou non se fasse de façon démocratique et transparente. Si un maire favorise la venue d'éoliennes parce qu'il souhaite en tirer personnellement profit et qu'il ne le mentionne pas aux membres du conseil et à ses concitoyens, ces conditions essentielles ne sont pas réunies.

L'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités est pourtant clair. Si un membre du conseil municipal est présent à une séance au moment où doit être prise en considération une question dans laquelle il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier, il doit avoir divulgué la nature de cet intérêt avant le

Écovillages: le désir de vivre selon

Gilles Angers
gangers@lesoleil.com

on des cellules urbaines de réciprocité.

« Il s'agit d'une merveilleuse dynamique de valeurs à laquelle s'accrochent spécialement des gens des deux bouts de la vie. Les jeunes comme les plus âgés », déclare la fondatrice de l'Arche Écohumaine. Ils ne veulent pas prendre à la terre plus qu'ils ne peuvent lui remettre. C'est pourquoi, émergent en plus grand nombre des écovillages, des lieux, des habitats biologiques

Dans le rang Saint-Achille, à Châteaun-Richer, l'Arche a aména-

gé, sur un territoire de 13,8 hectares, des sentiers d'interprétation de la flore et de la faune. Outre des bois de culture maraichère.

Bientôt, c'est un marais qu'on mettra en valeur. Plus tard, pour montrer le savoir-faire écologique, on élèvera quelques maisons. Une d'elles sera en baillis de paille, une autre en bois cordé.

Tandis que l'Arche vogue, depuis quelques années, nait l'Écovillage de paix de Saint-Adolphe, près de Québec. « Pour ceux qui désirent réaliser leur rêve de construire une maison écologique, vivre à la campagne, cultiver de façon biologique et vivre dans un milieu communautaire. »

Puis entre Mont-Tremblant et Saint-Sauveur, près de Mont-Réal, « respire » TerraVie. L'écovillage en devenir a été officiellement fondé en mai 2003. Au nombre de ses objectifs: préserver, protéger et restaurer l'environnement, les ressources naturelles et les espèces menacées sur l'essentiel de son territoire, puis implanter des collectivités viables — mais non exclusivement — sur le reste.

SAINT-SIMON

Par ailleurs, depuis Trois-Fistons en direction de Rimouski, c'est l'écovillage agroforestier de Saint-Simon qui est en gestation. Il s'étend sur 250 acres. Il a pris naissance à la fin de 2004. Par les soins, entre autres, de Carole Ricard, juriste et coordonnatrice régionale du Québec pour le Réseau des écovillages du Canada.

Cet écovillage, dit la réclame, est « pour les gens autonomes, respectueux d'eux-mêmes, des autres et des biens collectifs, aptes à travailler seuls autant qu'en équipe, capables d'initiatives et de leadership à l'occasion, qui s'expriment clairement et avec honnêteté. »

À plus forte raison, si on est musicien ou agriculteur, gestionnaire de la faune et de la flore ou éducateur, spécialiste de la santé ou animateur communautaire, artiste ou jardinier, écéniste, comptable, herboriste ou technicien forestier.

AU SAGUENAY

En surplomb de la rivière Saguenay, à quelques kilomètres de

La Baie, se dressent six maisons. L'une en rondins, les autres en ballots de paille. Chacune comprend un foyer de masse.

« Ces foyers sont fabriqués à Petit-Saguenay sous la marque Foyers radicaux Debriel. Le siège social est cependant situé dans notre écovillage, fondé en 1990 », dit Pierre Gilbert, à la fois porté-parole du hameau et de l'entreprise.

L'écovillage, qui comprend aussi une ferme maraichère et ovine, s'appelle GREB ou Groupe de recherche écologique des battures de La Baie. Le nom évoque le grèbe jougris, un oiseau des battures.

Plus loin, à L'Anse-Saint-Jean, on trouve l'ancêtre des écovillages du Québec. Il a été fondé en 1975 sous l'appellation Les Plateaux commun's Terre. Ses membres se réclament plutôt d'un écohamen. « Nous vivons près de L'Anse-Saint-Jean qui est le village. Logiquement, nous constituons un hameau », dit l'un d'eux. Il s'agit de Jean Hudon, écrivain et traducteur natif, du reste, de Limoulin.

À l'origine, Les Plateaux étaient essentiellement agricole et biologique. On y faisait du lait puis un

leSoleil samedi 25 novembre 2006

Suite

un nouvel ordre établi

fromage qui avait de la tenue. Les
mais de produits chimiques n'ont
été utilisés pour fertiliser les sols.
On fit du pain de farine de blé bio-
logique. On y produisit aussi des
vêtements, puis des sculptures,
puis des livres.

« Aujourd'hui, on dénombre
13 maisons. Puis un écurie de
22 chevaux et un centre équestre.
Et 520 acres de sol à exploiter ».
déclare Jean Gagné qui, à 19 ans,
a été au nombre des fondateurs.
Il entretient la forêt tandis qu'il
réculte le bois qu'il transporte
par cheval. Comme autrefois. À
l'origine, l'écohampeau comptait
une cinquantaine de personnes, y
compris les enfants, lesquels sont
sur le point de prendre la suite
des choses.

COHABITAI

Traduction de l'anglais de *cohabitation*, Cohabiter Québec n'est pas
un écovillage virtuel. Il s'agit d'une
cellule urbaine de réciprocité en
formation qui préconise les liens
étroits de bon voisinage, caractéri-
stiques des villages d'autrefois. Puis
l'utilisation saine des ressources
naturelles. Arrivés presque à la
croisée des chemins, ses membres
seraient sur le point d'acquiescer, à
Québec, leur lotissement.

« Le concept est extraordinaire.
La démarche pour le mettre en œu-
vre est laborieuse, mais sûre »,
trouve l'éditeur du magazine éco-
logique *Aula*, Philippe Laramée.

Enfin, à Saint-Louis-de-Gonzal-
gue, en Gaspésie, où on ne trouve
plus que quelques familles, un éco-

village au cœur d'une écosforêt.
pourrait bientôt surgir. Bob El-
ch embarger, et Marie-France, sa
compagne, — tous deux de Maria
— veulent s'y employer. Rameitre
la forêt telle qu'elle était avant l'ar-
rivée des Européens, tout en réta-
blissant les écosystèmes endom-

magés est, entre autres, leur but.
Âgé de 50 ans, ce « jardinier de la
forêt », préfère dire merci à la nature
que de lui dire: « Donne-m'en plus
encore ». Des jeunes de Saint-Louis,
il aime dire qu'ils ont du cœur et
qu'ils sont « têtes comme des écus
à ciment ». Avec eux, il veut bâtir